

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU JEUDI 11 AVRIL 2024 A 19H00**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 19h00, le conseil municipal de la Commune de Lullin, dûment convoqué, le 4 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEGENEVE Alain, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 10**

**Nombre de votants : 12 dont 2 pouvoirs**

Présents : DEGENEVE Alain, DEGENEVE Jean-Pierre, VUATTOUX Rémy, COLLOUD Grégory, GOUSSARD Jean-Claude, GUERINEAU Maxime, MERMET-BOUVIER Solange, MOREL-CHEVILLET Claude, PERRIN Dorothee.

Absent excusé : BOINNARD Elise (pouvoir à VUATTOUX Rémy), FROSSARD Nicolas, SONGIS-WOJCIK Karine (pouvoir à DEGENEVE Jean-Pierre).

Madame MERMET-BOUVIER Solange a été nommée secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 MARS 2024.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : cession à la commune de la parcelle cadastrée D 1288. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR.

**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes présentés :

• **Budget principal M14**

Section de fonctionnement

Recettes arrêtées à la somme de ..... 1.562.466,40 €

Dépenses arrêtées à la somme de ..... 853.436,48 €

Résultat de clôture 2023 ..... 709.029,92 €

à reprendre à la gestion 2024, article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de ..... 119.241,43 €

Dépenses arrêtées à la somme de ..... 684.276,62 €

Résultat de clôture 2023 ..... - 565.035,19 €

à reprendre à la gestion 2024, article 001 « Déficit antérieurs reportés ».

• **Budget Eau/Assainissement M49**

Section d'exploitation

Recettes arrêtées à la somme de ..... 297.923,38 €

Dépenses arrêtées à la somme de ..... 202.499,19 €

Résultat de clôture 2023 ..... 95.424,19 €

à reprendre à la gestion 2024, article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de ..... 493.625,66 €  
 Dépenses arrêtées à la somme de ..... 155.181,62 €  
 Résultat de clôture 2023 ..... 338.444,04 €  
 à reprendre à la gestion 2024, article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

• **Budget Remontées Mécaniques du Col du Feu M43**

Section d'exploitation

Recettes arrêtées à la somme de ..... 7.659,03 €  
 Dépenses arrêtées à la somme de ..... 5.498,95 €  
 Résultat de clôture 2023 ..... 2.160,08 €  
 à reprendre à la gestion 2024, article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de ..... 60.956,09 €  
 Dépenses arrêtées à la somme de ..... 0,00 €  
 Résultat de clôture 2023 ..... 60.956,09 €  
 à reprendre à la gestion 2024, article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

• **Budget Caveaux M4 – Comptabilité de stock**

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de ..... 7.450,26 €  
 Dépenses arrêtées à la somme de ..... 7.450,00 €  
 Résultat de clôture 2023 ..... 0,26 €

**APPROBATION COMPTES DE GESTION 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2023 (budget principal, Eau/Assainissement, Caveaux, Remontées mécaniques du Col du Feu) de Madame le Trésorier Payeur.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2024**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux suivants pour 2024 :

Libellé	Bases prévisionnelles 2024 notifiées	Taux votés	Produits attendus
Foncier bâti	1.013.000,00	26,50 %	268.445,00 €
Foncier non bâti	38.400,00	54,00 %	20.736,00 €
Habitation	317.500,00	17,32 %	54.991,00 €
<b>Total</b>			<b>344.172,00 €</b>

**PRESENTATION DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS EN 2023**

Préalablement au vote du budget primitif, il convient de présenter à l'assemblée le montant des indemnités perçues par les élus durant l'année N-1.

Le montant des indemnités versées au Maire et aux 4 adjoints en 2023 s'élève à 40.443,84 € brut.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets présentés :

- **Budget principal M14**

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de .....1.569.815,23 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 917.001,19 €

- **Budget Eau/Assainissement M49**

Section d'exploitation

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 294.109,27 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 499.828,11 €

- **Budget Remontées mécaniques du Col du Feu M43**

Section d'exploitation

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 6.650,00 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 63.956,09 €

- **Budget Caveaux M4**

Section d'exploitation

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 7.450,26 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de ..... 7.450,26 €

## VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après examen des différentes demandes, décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes, à la condition toutefois qu'un dossier de demande écrite soit effectivement déposé auprès de la mairie :

Ski-Club Lullinois .....	3.000,00 €
OCCE Coopérative scolaire « Les Petits Fûtés ».....	3.500,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Bellevaux/Lullin .....	500,00 €
Les amis du Forchat .....	450,00 €
MJC du Brevon .....	850,00 €
Attitud' Altitudes.....	350,00 €
Comité des Fêtes de Lullin.....	350,00 €
Bell'Gym Club .....	150,00 €
Société des Anciens combattants .....	150,00 €
Club des Seniors « Les Edelweiss ».....	150,00 €
Le Chœur du Brevon .....	200,00 €

Hermone Animations .....	350,00 €
Union instrumentale de Vailly .....	150,00 €
Cœur d'Agathe .....	150,00 €
<b>Soit au total .....</b>	<b>10.300,00 €</b>

**DEMANDE DE MODIFICATION DU PLUi-H : DEMANDE DE PASSAGE EN ZONE A DES PARCELLES CADASTREES A 0109, A 2980, A 2649, A 0110, A 0111**

Monsieur le Maire présente une proposition de modification du PLUi-H concernant le zonage du secteur « Le Jorra » afin que les parcelles A 0109, A 0110, A 0111, A 2649, A 2980 soit classées en zone A et non en zone Ap. En effet, une ferme a été édifée sur ces parcelles, lesquelles étaient situées en zone agricole préalablement à l'adoption du PLUi-H. Désormais classées en zone Ap, aucune extension n'est possible, or le propriétaire présente un projet de local de surveillance intégrant une partie habitation.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter la CCHC pour lancer une procédure de modification adaptée du PLUi-H afin de permettre le passage des parcelles cadastrées A 0109, A 0110, A 0111, A 2649 et A 2980 en zone A.

**DEMANDE DE MODIFICATION DU PLUi-H : DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE POUR LE RESTAURANT DE TRES-LE-MONT – PASSAGE EN ZONE NR**

Monsieur le Maire présente une proposition de modification du PLUi-H concernant le zonage des parcelles cadastrées D 118 et D119 sur lesquelles se situe le restaurant de Très-le-Mont « Au Petit Savoyard ». En effet, ces parcelles sont classées en zone Aalp et il serait souhaitable qu'elles soient classées en zone Nr afin de conserver la destination de restaurant d'altitude au bâtiment édifé.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter la CCHC pour lancer une procédure de modification adaptée du PLUi-H afin de permettre le passage des parcelles cadastrées D 118 et D119 en zone Nr.

**DON A LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTREE D 1288 PAR MMES FROSSARD CAMILLE ET GEYDET MARIE-JOSEPHE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Mesdames GEYDET Marie-Joséphé et FROSSARD Camille, propriétaires de la parcelle cadastrée D 1288 sur laquelle est édifé un oratoire, située au lieu-dit Vauverdanne, souhaitent en faire don à la commune. Elle est d'une contenance de 42 m2 et jouxte un chemin rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la donation.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE**

**LE 23/05/2024**

Le Maire,  
Alain DEGENEVE



Le Secrétaire de séance,  
Solange MERMET-BOUVIER